CONVENTION NATIONALE
FFBS-Cricket / USEP

AVENANT CRICKET- PROGRAMME D'ACTION - 2022/2023

Préambule:

La déclinaison de l'ensemble des dispositions relatives aux articles de la convention nationale FFBS-Cricket / USEP du 07 septembre 2022 traduit les engagements réciproques des deux fédérations au cours de la période de validité concernée.

ACTIVITES RETENUES	RESULTATS ATTENDUS	ECHEANCIER
Domaine de l'activité sportive Collaborer pour le développement de l'activité	Mettre en place d'une procédure pour faciliter la diffusion du kit pour les écoles et associations	2022-2023
	Associer le réseau USEP aux manifestations et événements de la fédération pour développer la culture sportive	2022-2023
	Associer le cricket aux événements de l'USEP (ex : Mondial USEP)	2022-2023
Domaine de la formation 151175 Développer la formation en structurant le niveau régional	Elaborer la formation partenariale	2022-2023
	Organiser des temps de réflexion annuels au sein de la commission mixte pour réfléchir à la mise en place des formations	2022-2023
	Formation partenariale croisée des réseaux France Cricket et USEP	2022-2023
	Impulser des relations régionales et départementales entre les structures	2022-2023

Fait à Paris le 07 octobre 2022

Pour l'organisme National France Cricket,
Le Président
Monsieur Prebagarane BALANE

Pour l'USEP,
La Présidente
Mme Véronique MOREIRA